

20 oct 2022 -14:41

Conseil des ministres du 20 octobre 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le jeudi 20 octobre 2022, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

20 oct 2022 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 20 octobre 2022

Régie des bâtiments : accord-cadre pour la réalisation d'inventaires amiante du patrimoine fédéral

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à la désignation d'experts spécialisés en vue de la réalisation et de la mise à jour d'inventaires amiante pour la totalité des bâtiments gérés par la Régie des bâtiments.

L'arrêté royal du 16 mars 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'amiante impose à chaque employeur de disposer d'inventaires d'amiante et des programmes de gestion correspondant, pour chaque local occupé, ainsi que d'effectuer leur mise à jour au moins une fois par an.

Afin de répondre à ses obligations fédérales et régionales, ainsi que pour assurer la protection et le bien-être des fonctionnaires, la constitution d'une base de données actuelle, fiable et accessible contenant les inventaires d'amiante est cruciale pour la Régie des bâtiments. Dans ce cadre, la Régie des bâtiments propose de lancer un marché public afin de désigner des bureaux d'études pour l'exécution des inspections et la rédaction des inventaires amiante pour l'ensemble des complexes gérés par la Régie des bâtiments. Ces mêmes experts seront chargés de la mise à jour des inventaires amiante, à charge des services occupants.

Concrètement, il s'agit d'un accord-cadre pour une durée de quatre ans (2023-2026), pour lequel la Régie des bâtiments agit en tant que centrale d'achat. Le marché sera passé via une procédure ouverte.

Le Conseil des ministres mandate le secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments pour lancer ce marché public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

20 oct 2022 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 20 octobre 2022

Taxes annuelles au profit de l'AFCN - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi relatif aux taxes sur l'énergie nucléaire et les déchets radioactifs.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, concerne les taxes qui sont prélevées par l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN).

Premièrement, une nouvelle taxe est instaurée pour les installations, en exploitation, de mise en dépôt définitif à la surface de déchets radioactifs.

Deuxièmement, l'avant-projet prévoit l'indexation des taxes à charge des exploitants de réacteurs de puissance. À partir de 2023, ces taxes seront indexées chaque année de 6 % pendant une période de cinq ans.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be

20 oct 2022 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 20 octobre 2022

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux marchés publics pour la Défense, pour l'acquisition de munitions et pour l'acquisition et le support de viseurs d'armes thermiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

20 oct 2022 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 20 octobre 2022

Fonds de transformation : adaptation du champ d'investissement du volet stabilité

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant une adaptation du champ d'investissement du volet solvabilité du Fonds de transformation.

Dans le cadre des mesures prises à la suite de la crise de l'énergie, il a été décidé au kern du 16 septembre 2022 d'élargir le champ d'investissement du *Belgian Recovery Fund*, qui fait partie du Fonds de transformation. En effet, le Fonds de transformation est composé de deux volets, un volet relance (500 millions d'euros) et un volet transition écologique (250 millions d'euros). Le volet relance a été confié à la filiale nouvellement créée de la SFPI, 'Relaunch for the Future'. Cette filiale investit dans les besoins de relance à court terme. Les investissements dans la relance à court terme sont réalisés par le biais des initiatives de relance régionales et par le biais d'un propre fonds fédéral (*Belgian Recovery Fund*) qui a été créé, en complément des initiatives régionales, pour les investissements du gouvernement fédéral dans les entreprises touchées par la crise du coronavirus. Ces entreprises, de plus de 5 ETP, qui veulent renforcer leurs fonds propres en raison de la crise du coronavirus doivent pouvoir démontrer qu'elles étaient viables fin 2019 et qu'elles le sont toujours.

La crise énergétique a un impact considérable sur l'économie belge et la situation financière de nombreuses entreprises. Par conséquent, le projet d'arrêté royal permet à la filiale spécialisée d'investir dans des véhicules d'investissement dont le champ d'application est étendu aux investissements susceptibles d'amortir l'impact immédiat de cette crise sur la structure du bilan des entreprises.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 avril 2021 confiant à la Société fédérale de participations et d'investissement une mission au sens de l'article 2, § 3, de la loi du 2 avril 1962 relative à la Société fédérale de participations et d'investissement et aux sociétés régionales d'investissement

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale

Rue de la Loi, 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers

Porte-parole

miet.deckers@vincent.minfin.be

20 oct 2022 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 20 octobre 2022

Don de tentes pour l'opération B-FAST au Pakistan

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'achat et le don de 300 tentes dans le cadre de l'opération B-FAST menée à la suite des graves inondations au Pakistan.

Le 29 août, le gouvernement pakistanais a déclaré l'état d'urgence et a soumis une demande d'assistance au mécanisme de protection civile de l'UE (UCPM). Le même jour, B-FAST a fait une offre consistant en un don de 300 tentes familiales. Ces tentes répondent aux normes internationales fixées par le HCR et peuvent être utilisées pour abriter temporairement 300 familles touchées par les inondations. Les tentes ont été officiellement remises le 1er septembre.

Grâce à sa réaction rapide, la Belgique a été parmi les premiers partenaires à remettre aux autorités pakistanaises une contribution en nature. Le Conseil des ministres marque donc maintenant son accord post hoc sur cet achat et ce don.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

RemyEsquiliche Esquinas
Porte-parole (FR)
+32 472 77 08 72
remy.esquiliche@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

20 oct 2022 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 20 octobre 2022

Modification des règles fiscales pour les travailleurs transfrontaliers au/du Luxembourg

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la convention concernant la double imposition conclue avec le Grand-Duché de Luxembourg.

L'avant-projet porte assentiment à un avenant à la convention concernant la double imposition signée le 31 août, qui modifie la règle dite des 24 jours, selon laquelle un travailleur transfrontalier peut rester imposable dans son État de travail même s'il exerce une partie de ses activités professionnelles dans un autre État pendant un nombre maximum de 24 jours par an.

L'objectif du présent avenant est d'étendre la règle de tolérance de 24 à 34 jours en vue de diminuer davantage les démarches administratives pour les travailleurs frontaliers qui peuvent désormais travailler dix jours de plus dans leur État de résidence (p.ex. en télétravaillant) ou dans un pays tiers tout en restant imposables dans l'État d'activité habituel.

Avant-projet de loi portant assentiment à l'Avenant, fait à Luxembourg, le 31 août 2021, à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le protocole final y relatif, signés à Luxembourg, le 17 septembre 1970, tels que modifiés par les avenants du 11 décembre 2002, du 16 juillet 2009 et du 5 décembre 2017

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

RemyEsquiliche Esquinas
Porte-parole (FR)
+32 472 77 08 72
remy.esquiliche@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

20 oct 2022 -14:41

Appartient à [Conseil des ministres du 20 octobre 2022](#)

Dispositions diverses en matière d'organisation judiciaire - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi permettant une organisation plus efficace de l'ordre judiciaire.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'État, porte sur diverses dispositions destinées à garantir un meilleur fonctionnement de l'ordre judiciaire et promouvoir l'attractivité de la magistrature et du personnel judiciaire. L'avant-projet modifie principalement plusieurs dispositions du Code judiciaire, mais également un certain nombre de lois directement liées à l'ordre judiciaire.

Voici les principales modifications introduites par l'avant-projet :

- les stages judiciaires, sélections et nominations
- les indemnités des magistrats et du personnel judiciaire
- l'envoi de courriers recommandés
- le fonctionnement du Collège des cours et tribunaux et du Collège du ministère public
- le fonctionnement des collèges disciplinaires
- le règlement de répartition des affaires
- les dispositions relatives aux cadres juridiques, permettant une interprétation flexible

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'organisation judiciaire II

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Kristel Janssen
Porte-parole (FR)
+32 479 49 69 77
kristel@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be

20 oct 2022 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 20 octobre 2022

Participation de la Belgique à l'Exposition universelle d'Osaka-Kansai

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition de budget pour la participation de la Belgique à l'Exposition universelle d'Osaka-Kansai en 2025.

Le 2 février, le Comité de concertation a approuvé la participation de la Belgique à l'Exposition universelle d'Osaka-Kansai, au Japon. Il a été convenu que le budget global ne dépasserait pas celui de la participation belge à l'Exposition de Shanghai (indexé) et qu'il serait fait appel à la clé de répartition traditionnelle entre l'État fédéral et les entités fédérées pour la participation à l'Exposition universelle.

Le Commissariat général belge pour les Expositions internationales BelExpo a, dans l'intervalle, proposé un projet de budget de 19,2 millions d'euros pour la participation de la Belgique à l'Exposition d'Osaka-Kansai.

Le Conseil des ministres charge le ministre de l'Économie de soumettre cette proposition au Comité de concertation. BelExpo sera chargé dans un second temps de l'exécution de cette décision, avec l'appui de la Régie des bâtiments.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be